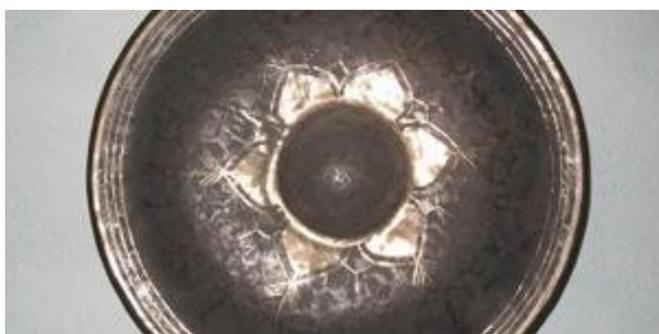


Schweizerischer Fachverband
für Musiktherapie SFMT
Association Professionnelle Suisse
de Musicothérapie ASMT

Seldwylastr. 30
8217 Wilchingen
Tel. 079 280 69 27
E-mail: sfmt@bluewin.ch



Newsletter juin 2012

Avant-propos

Chères et chers collègues,

C'est maintenant officiel, la newsletter remplace le bulletin et entre dans son deuxième tour. Vous pourrez vous informer sur cette nouveauté et sur les nombreuses autres en lisant cette newsletter. Vous y trouverez avant tout les infos et rapports de l'assemblée générale de mars 2012. La rénovation de la page d'accueil de notre site est aussi en bonne voie. Les abonnés au bulletin non membres de l'ASMT pourront s'inscrire sur la nouvelle page d'accueil et ils recevront la newsletter sans frais par mail. Ceux qui ne souhaitent pas attendre si longtemps peuvent s'adresser au secrétariat.

J'ai lu, il y a quelques jours, une merveilleuse histoire dans le livre „The Hero's Journey“ de Stephen Gilligan et Robert Dilts. Les deux auteurs parlaient d'une petite île du Pacifique. Là-bas, à la naissance d'un enfant, les femmes du village se rassemblent et font un rituel avec la nouvelle mère. Elles vont avec elle et le nouveau-né dans la forêt et saluent le nouvel esprit arrivé. Elles s'asseyent ensemble avec l'enfant et cherchent à ressentir le caractère unique du nouvel esprit de cet être tout neuf. A un certain moment, l'une d'entre elles commence à produire un son musical. Les autres entrent à leur tour et, avec le temps, un chant pour le nouveau bébé se construit. Ce chant accompagnera l'enfant toute sa vie, il sera chanté, par exemple, lors d'une maladie ou lors d'événements importants pour lui. Ce chant est sensé toujours rappeler à l'enfant qui il est. Stephen Gilligan compare ce chant aux symptômes qui incitent une personne à commencer une thérapie. Comme ce chant, les symptômes conduisent la personne dans son voyage vers soi. Dans une perspective musicothérapeutique, je trouve cette sorte d'histoires particulièrement captivantes et précieuses.

C'est en vous invitant à mettre par écrit de telles d'histoires et à me les envoyer pour qu'elles figurent dans une prochaine newsletter que je conclurai cet avant-propos.

Bonne lecture!

Matthias Andenmatten

Procès- verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'ASMT

17 mars 2012, Altes Tramdepot Berne, 9.30 – 12.15

La présidente Astrid Lorz-Zitzmann déclare ouverte l'assemblée générale. Elle souhaite la bienvenue aux participants et remercie l'interprète Dorothee Hauser pour son assistance. Divers membres se sont excusés.

La journée débute musicalement grâce au prélude vocal présenté pour la toute dernière fois par Eva Klaus. Ensuite, Barbara Schenk et Antoine Gautier sont désignés comme scrutateurs. Ils comptent 31 membres adhérents ayant un droit de vote.

1. Ordre du jour

Une contribution a été au préalable apportée à la rubrique 14 « Divers ». L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Procès-verbal de l'assemblée générale 2011

Le procès-verbal du 12 mars 2011 est également approuvé à l'unanimité.

3. Rapport annuel 2011

Astrid Lorz donne lecture du rapport annuel et mentionne les thèmes et les projets qui ont marqué l'année écoulée, tels que la collaboration de l'ASMT avec le SSP.

Elle rapporte également que, suite aux problèmes causés par les frais exorbitants du bulletin, le comité a revu ses comptes et a fait appel à un conseiller financier. En outre, il a fait contrôler la comptabilité des trois dernières années par un réviseur externe qui tout en la jugeant correcte a fait quelques suggestions visant à l'améliorer. Le comité a fait un premier pas en décidant de ne pas reconduire l'addition peu favorable des casquettes de graphiste (du bulletin), trésorier, comptable et secrétaire sur la même personne et de la distribution de ces rôles. Dans ce contexte, elle présente Dorothee Hauser, la nouvelle secrétaire bilingue, et mentionne que la comptabilité sera à l'avenir prise en charge par le « Bürozentrum Rossfeld » à Berne.

Malgré tout ce « vent nouveau », comme s'exprime Astrid Lorz, le comité tient non seulement à introduire de nouvelles idées mais aussi à conserver d'anciennes structures qui ont fait leurs preuves.

Pour terminer, la présidente remercie les membres du comité (sortants et restants) pour leur coopération vivifiante et productive et elle souhaite la bienvenue aux nouvelles candidates Anne Bolli Lemièrre et Rahel Sutter.

4. Rapports des commissions

EMTC

Heidi Fausch parle de son travail à l'EMTC, qui se trouve actuellement dans une phase de consolidation. Aucune innovation particulière n'est à signaler. Heidi Fausch remarque cependant que ce sont le RME et les caisses qui imposent leur diktat et que l'association professionnelle devrait à l'avenir être habilitée à fixer les standards de formation continue.

Un nombre très restreint de membres a répondu à l'enquête concernant la musicothérapie et le « wellness ».

Le prochain congrès aura lieu en Norvège et les membres sont appelés à y participer.

Heidi Fausch va démissionner et elle cherche une personne pouvant lui succéder comme représentant(e) suisse auprès de l'EMTC.

Commission d'éthique

Sabine Albin donne lecture du rapport annuel de la commission d'éthique.

Elle remercie Muriel de Montmollin qui convie les membres de la commission chez elle. Le secret professionnel et les situations de conflit au sein d'une équipe de thérapeutes ainsi que l'importance de l'assurance responsabilité professionnelle et le justificatif / le contrôle de formation continue sont les thèmes de discussion ayant marqué l'année écoulée. La commission s'est activement mise en quête de nouveaux membres. Elle s'est entretenue avec 3 des 5 postulants et a présélectionné deux personnes. Sabine Albin démissionne en tant que présidente et elle transmet son poste à Nicole Droin.

Politique professionnelle / ssp

Matthias Andenmatten donne lecture du rapport sur la collaboration avec le ssp. Il mentionne en particulier le cours par ailleurs bien fréquenté pour musicothérapeutes indépendant(e)s. De nombreuses personnes ont requis le contrat modèle (contrats concernant les honoraires). Comme par le passé, il faut continuer à souligner l'importance de la musicothérapie.

Formation continue

Ursula Wehrli mentionne qu'en raison d'un manque de ressources personnelles aucune formation continue n'a eu lieu en 2011. Une formation continue se trouve cependant en préparation pour 2012.

5. Information et motion du comité de direction

Depuis 2006, tous les membres du comité touchent CHF 500.- pour 50 heures de travail prévues. Le comité juge approprié à l'avenir de fixer cette indemnisation à CHF 1'000.- pour les membres et à CHF 1'500.- pour la présidente.

Vote

Cette dernière proposition est approuvée à l'unanimité, aussi bien pour les membres du comité de direction que pour la présidente.

Il est également proposé de verser dès maintenant la somme de CHF 1'000.- à Ursula Wehrli et Astrid Lorz pour l'année écoulée. Heidi Fausch propose que ce vote ait lieu après la présentation du budget.

6. Comptes 2011 / Rapport du bureau des contrôles / quitus accordé au comité de direction

Dominik Traub présente les comptes qui se soldent par un déficit budgétisé de CHF 5'000.- et d'un excédent de CHF 4'251.-, ce qui est positif.

Katharina Binetti donne lecture du rapport des réviseurs. Les comptes sont sur le conseil des réviseurs approuvés à l'unanimité et le quitus est accordé en totalité au comité de direction. Madame Binetti remercie Dominik Traub pour son travail précis et professionnel.

7. Elections des membres du comité

Démissions

Matthias Andenmatten rend hommage au travail effectué par Dominik Traub en tant que secrétaire, comptable, trésorier et responsable du graphisme du bulletin. Ensuite il prend également congé d'Eva Klaus et il la remercie de son engagement. Ursula Wehrli prend congé de la présidente sortante Astrid Lorz et rend hommage à son immense engagement et aux nombreux succès que celle-ci a remporté au cours des 8 dernières années en tant que membre du comité directeur et des 6 années durant lesquelles elle a été présidente.

Elections des membres du comité

Election du comité (Ursula Wehrli, Matthias Andenmatten (trésorier), Anne Bolli Lemièr, Rahel Sutter) à 30 voix contre une abstention.

Dominik Traub informe que Martin Läderach du Centre Rossfeld sera à l'avenir responsable de la comptabilité.

8. Election de la présidente

Ursula Wehrli Rothe est élue présidente avec 30 voix.

9. Election des réviseurs

Dominik Traub informe que Rolf Zwahlen démissionne de ses fonctions.

On recommande d'élire Marcel Stemmer comme réviseur professionnel. Katharina Binetti demeure à son poste. 31 membres élisent les deux réviseurs proposés.

10. Elections des membres de la commission d'éthique

Christine Goël démissionne de la commission d'éthique et Eva Klaus la remercie de son engagement. On conseille d'élire Regula Riniker, membre de l'ASMT, et Christian Endres, membre externe. La commission d'éthique dans sa totalité est élue avec 31 voix par l'assemblée générale.

11. Discussion et vote : newsletter – bulletin

De nombreuses personnes se déclarent favorables à la newsletter. Deux membres signalent qu'avec le bulletin va disparaître un organe ayant longtemps représenté l'association professionnelle et la musicothérapie. Plusieurs personnes suggèrent qu'on continue à imprimer des informations sur papier (p.ex. un rapport annuel ou une feuille d'infos annuelle pour les médecins et les cliniques).

On propose également de donner un autre nom à la newsletter et, à l'avenir, de placer aussi le rapport annuel sur la page d'accueil.

Scrutin

L'assemblée générale décide à 29 voix contre une que la newsletter remplacera le bulletin de l'ASMT.

12. Budget 12 / Fixation des cotisations

Dominik Traub présente le budget 2012.

Vote

La réduction de la cotisation de CHF 250.- à CHF 200.- (de CHF 150.- à CHF 100.- pour les étudiant(e)s et les personnes retraitées) est approuvée (une voix contre et une abstention).

Heidi Fausch suggère de définir à l'avenir les forfaits des commissions et de spécifier les frais de déplacement. Sur ce, Dominik Traub propose une hausse des forfaits des commissions de CHF 2000.- à CHF 4000.-, ce qui fera passer le bénéfice de CHF 3000.- à CHF 1000.-.

Le budget est approuvé à l'unanimité.

Vote

La proposition d'accorder rétroactivement un forfait de CHF 1000.- à Astrid Lorz et à Ursula Wehrli et celle d'octroyer une indemnisation au comité sont approuvées (une abstention).

13. Modifications du règlement d'adhésion / modification des statuts

La modification concernant l'invitation par voie électronique à l'assemblée générale est approuvée à deux voix contre et deux abstentions.

Le complément au règlement d'adhésion est approuvé à l'unanimité.

14. Divers

Rahel Sutter prie les membres d'aider à rassembler du matériel pour la nouvelle page d'accueil (aide des différents domaines professionnels).

C'est avec un quart d'heure de retard (et en chantant) que l'assemblée générale se termine par une contribution d'Anne Bolli Lemièr.

Rahel Sutter, Naters, 19 mars 2012

Trad.: ABL

Rapport annuel 2011

Chers membres,

L'année écoulée a permis non seulement de mener à bien certains projets, parmi lesquels notre collaboration avec le ssp, mais aussi de générer de nouveaux projets et d'effectuer des changements, ce que j'ai résumé dans la newsletter sous le titre de « vent nouveau ». Comme chaque année, le rapport annuel nous invite à passer en revue tout ce qui est survenu dans la vie de notre association et à faire un bilan.

Mais avant tout : Notre association a fêté son 30^{ième} anniversaire le 31 octobre 2011 ! Nous nous réjouissons que grâce à l'engagement de tous les musicothérapeutes de plusieurs générations notre association ait pu grandir et se développer tout en contribuant à l'ancrage de la musicothérapie et de notre profession dans le domaine de la santé et dans l'opinion publique. Un grand merci à toutes celles et tous ceux qui y ont contribué!

À l'heure actuelle et vu de l'extérieur, notre « navire ASMT » a le vent en poupe : des musicothérapeutes en herbe de plus en plus nombreux viennent rajeunir notre profession et en assurent la pérennité. Cependant, face au nombre modeste d'offres d'emploi, ces musicothérapeutes fraîchement émoulus se voient rapidement forcés de réfréner leur enthousiasme. Il est pourtant réjouissant de constater que les efforts fournis par les étudiant(e)s permettent parfois de créer de nouveaux postes de travail. Ainsi, bon nombre d'employeurs reconnaissent l'utilité de la musicothérapie et se déclarent prêts à mettre des fonds à disposition. L'avenir nous dira ce que ce décalage aura comme conséquences.

Du point de vue de la politique professionnelle, le nombre des professions de la santé s'est accru l'an dernier grâce à l'entrée en vigueur de l'Examen Professionnel Supérieur (EPS) de la CASAT (Conférence des Associations Suisses des Art-Thérapeutes). Nous poursuivons notre chemin côte à côte, nous entretenons des contacts et nous nous tenons au courant d'éventuels développements. Contrairement au titre de master reconnu au plan fédéral, le titre d' « art-thérapeute / discipline musicothérapie », également reconnu au plan fédéral, ne peut être acquis qu'avec une expérience professionnelle suffisante. Il est actuellement difficile de prévoir les effets qu'aura ce nouveau titre dans le domaine en perpétuel changement de la politique professionnelle.

Il va sans dire que la musicothérapie doit être solidement ancrée dans le domaine de la santé. C'est pourquoi nous avons, au sein du comité de direction et avec l'aide de Judith Bucher, élaboré diverses options d'action devant permettre à la musicothérapie de renforcer sa présence et, par la même occasion, de conférer une base solide à l'ASMT et aux musicothérapeutes indépendants face à leur clientèle. Au terme du cours organisé par le ssp concernant les questions juridiques auxquelles se trouvent confrontés les collègues désirant ouvrir leur propre cabinet, nous avons élaboré un contrat modèle réglant le travail avec les clients. En outre, une enquête menée auprès de nos membres indépendants nous a permis de nous informer sur les conditions exigées par les cantons pour accorder leurs autorisations. Nous avons pu constater que seul le canton de Saint-Gall est relativement restrictif à ce sujet.

La reconnaissance de la musicothérapie par les assurances complémentaires de nos caisses-maladie représente un thème assez fâcheux, particulièrement pour nos collègues indépendants. Au terme d'un long processus, nous avons cette année déposée une demande dans ce sens auprès d' Helsana, l'une des plus grandes caisses-maladie en Suisse. Peu après la déposition de notre dossier (qu'ont par ailleurs loué les personnes chargées de s'en occuper), les art-thérapeutes (CASAT) ont eux aussi demandé que les différentes art-thérapies dont la musicothérapie figurent au catalogue des prestations de l'assurance. Helsana a donc décidé de trouver une solution en 2012 pour toutes les thérapies artistiques. Helsana élabore actuellement des critères de qualité applicables à tous les art-thérapeutes et une collaboration avec le RME semble probable.

Il s'agit ici encore de s'accrocher, de discuter et d'informer au sujet des divers problèmes posés par ces différences de niveau. Nous sommes également reconnaissants à tous nos membres de bien vouloir nous informer en ce qui concerne les remboursements des caisses-maladie et d'éventuelles irrégularités. Nous nous efforcerons de les clarifier. La liste établie par le RME sur laquelle figurent les caisses-maladie effectuant des remboursements ne correspond pas toujours à la réalité et nous sommes déjà intervenus en ce sens.

Notre page d'accueil, que visitent de nombreux utilisateurs, a été et est encore l'objet d'une continuelle actualisation, ce dont nous nous sommes occupés au cours de cette année. Nous avons donc actualisé la liste des auteurs suisses de livres sur la musicothérapie et établi un lien hypertexte permettant de consulter la bibliographie détaillée de la DMTG (Deutsche Musiktherapeutische Gesellschaft). Nous avons en outre compilé une liste des études scientifiques réalisées en majorité dans les pays germanophones et anglophones. Une bibliographie française est actuellement en voie de réalisation.

Nous recevons souvent des demandes émanant de personnes qui aimeraient que soient publiés sur notre page d'accueil des informations, des listes de cours, des articles et des offres d'emploi. Pour des raisons de structure et de personnel, il ne nous a pas été possible jusqu'à ce jour de satisfaire ces demandes, mais nous projetons un nouveau concept pour notre page d'accueil. Une structuration nouvelle devrait permettre de répondre aux besoins des utilisateurs. Par ailleurs, il est prévu de concevoir une rubrique « Membres ».

La commission d'éthique ainsi que notre déléguée de l'EMTC (European Music Therapy Confederation) nous fourniront par la suite leur rapport de travail.

Outre nos innombrables contacts par courriel et par téléphone et exception faite de tous nos entretiens et réunions, nous nous sommes retrouvés cinq fois pour nos réunions du comité directeur dans les locaux mis à disposition par le ssp et nous avons tenu trois conférences par skype.

Suite à une analyse coûts-bénéfices dans le bulletin et en vue de ma « passation des pouvoirs » en tant que présidente, nous avons soumis nos structures internes à un examen approfondi et fait appel pour cela à un coach indépendant. Il s'agissait de faire la part entre le travail rémunéré de Dominik pour le graphisme et la réalisation du bulletin et le travail bénévole de rédaction rémunéré à titre forfaitaire d'Ursula et de Matthias. Cette différence nous semblait démesurée et exigeait par conséquent certaines modifications:

Jusqu'à présent et avec un effort comparable d'environ 50 heures de travail pour la conception graphique et la réalisation, et 50 heures pour le travail rédactionnel, la conception et réalisation graphique était rémunérée avec CHF 15000.-/ an (à titre de CHF 80.- par page) tandis que le travail rédactionnel l'était avec CHF 500.- /an avec le forfait annuel du comité pour 50 heures de travail à domicile au tarif de CHF 10.- l'heure.

Nous nous sommes renseignés au sujet des prix actuels du marché et après obtention d'offres nous avons négocié et sommes parvenus à un accord avec Dominik, qui a remboursé par la suite la somme de CHF 3'000.-, ceci dans le sens d'un ajustement aux prix du marché et à cause du nombre élevé de pages pour les trois bulletins parus en 2011.

Néanmoins, ces frais nous ont semblé trop élevés par rapport à nos revenus d'environ CHF 50'000.- (cotisations de membres) et nous avons par conséquent publié en janvier la version récente et meilleur marché de la circulaire qui présente les nouvelles et les informations les plus importantes sous une forme moderne et exempte de papier. Ainsi, tous les membres ont pu déjà se faire une idée et par la suite exprimer leurs souhaits et soumettre des propositions à l'occasion de l'assemblée générale.

En contrôlant la répartition des tâches avec l'aide du coach, nous avons en outre constaté que l'histoire du comité directeur dans ses diverses constellations a généré, avec tous les réajustements et tous les changements depuis 2002, une structure qui prévoit une union personnelle dans la fonction de caissier, de secrétaire rémunéré, de comptable et de personne chargée de la réalisation graphique du bulletin. Cette union de diverses fonctions en une personne représente non seulement un véritable défi, elle se révèle être particulièrement défavorable.

Au terme d'une réévaluation, nous avons prévu de décongestionner les différents domaines, de formuler par écrit des accords concernant les processus de travail et les règlements, d'en assurer le contrôle par la présidente et de veiller à ce qu'il n'y ait pas de fonctions doubles.

Il faut absolument séparer la fonction de caissier de celle de comptable, respectivement de celle de secrétaire, car cette situation a donné lieu à des confusions et des décisions arbitraires. Afin de vérifier à titre rétroactif l'exactitude et la clarté de la comptabilité, nous en avons confié le contrôle (pour les trois dernières années) à un réviseur indépendant. Celui-ci a pu nous confirmer que notre comptabilité a été tenue conformément aux règles. Dominik a remboursé ses cotisations manquantes des dernières années. Pour le futur, le réviseur a

conseillé à la présidente d'apposer sa signature à partir d'une somme de CHF 100.- sous tous les paiements et les frais professionnels pour ainsi pouvoir garder le contrôle des finances.

A l'avenir, le secrétariat sera occupé par une personne n'appartenant pas au comité directeur. Le ou la secrétaire sera assisté(e) dans son travail par un membre du comité directeur qui aura la fonction d'interlocuteur et de supérieur. Nous avons actualisé le contrat périmé du secrétariat et nous l'avons adapté aux besoins actuels. Ce faisant, nous avons accordé une importance toute particulière au bilinguisme pour satisfaire aux exigences de tous nos membres dans les deux régions linguistiques.

Presque chaque jour, le secrétariat et l'un ou l'autre des membres du comité directeur reçoivent des courriels émanant de personnes désirant obtenir des renseignements concernant la musicothérapie, les formations, les stages, l'entremise de thérapeutes, les articles de presse et les travaux de maturité. Cet échange contribue aux relations publiques. Quant à vous, nos membres, vos questions, vos propositions et vos informations animent la vie de notre association et contribuent à un bon échange d'idées.

La comptabilité, qui jusqu'à présent faisait partie du secrétariat, sera externalisée et confiée au centre de bureau Rossfeld qui prévoit une possibilité de travail aux personnes handicapées physiques et qui nous a soumis une offre très intéressante.

Comme il se doit, la commission d'admission a, cette année encore, admis de nouveaux membres, mais elle a également pris congé de membres partant en retraite ou se tournant vers de nouveaux horizons. Trois membres ordinaires et huit membres associés sont venus cette année élargir nos rangs, cinq membres ont démissionné. En tout, nous comptons donc 232 membres à l'heure actuelle.

Membres associés:

Eva Maria Eidenbenz, Dominik Escher, Reto Garcia, Esther Kohler, Rita Lindenmann, Carola Stebner, Barbara Suter, Christine Wetter-Sulzer

Membres ordinaires : Joel Blanchut, Martin Deuter, Virginie Hoog

Démissions: Monika Müller-Golder, Rainer Michaelis, Christine Goël-Münger, Chantal Graef, Jana Weber

Dans la dernière circulaire, j'ai déjà parlé de ce vent nouveau alimenté par de nombreuses petites brises et qui en 2012 a vivement rafraîchi nos structures personnelles. C'est un grand défi pour tous dans la vie mais aussi dans celle de notre association que celui de trouver un équilibre vivant entre d'une part la préservation de traditions et de structures établies et d'autre part le changement et le renouveau. C'est la raison pour laquelle, au terme de ma présidence et au nom de tous les membres qui restent ou qui s'en vont, j'aimerais vous inviter tous à contribuer activement à la vie de notre association par vos idées, vos suggestions et vos feedbacks. Je tiens à remercier tout particulièrement non seulement tous mes collègues ayant à une époque ou à une autre collaboré avec moi au comité directeur dans un esprit vivifiant et productif, mais aussi vous tous qui m'avez soutenue et enrichie de tous temps grâce à vos propositions et vos idées. Et bien sûr je me réjouis de ce vent frais qui va souffler à la direction dans sa nouvelle composition et que nous avons tant attendu ! D'autre part, je suis sûre que notre nouveau membre venant de Romandie va permettre une fois pour toutes de surmonter le « Röstigraben » au sein de l'ASMT !

Votre **Astrid Lorz-Zitzmann**

Mot de départ pour l'ancienne présidente

Chère Astrid,

Il nous est difficile de te laisser partir. Notre seule consolation est que tu ne quittes pas le navire en détresse ...

Nous ne chavirons pas grâce aux 9 ans de ta présence au comité de l'ASMT, dont 7 en tant que présidente. L'ASMT garde le cap et navigue toutes voiles dehors comme tu l'as formulé un jour toi-même. Grâce à toi, l'ASMT, sa vocation et sa politique professionnelle étaient représentées avec souveraineté. Tu n'as non seulement participé à la construction et au

contenu de notre homepage, tu as aussi contribué à la naissance de la commission de la politique professionnelle en y apposant ton empreinte.

C'est pendant la période de ton activité que l'ASMT a pris la décision difficile de ne pas se rallier à la position de la CASAT pour l'obtention d'un diplôme fédéral reconnu, mais de favoriser la filière d'un master. A l'époque, tu nous as convoqués à une AG extraordinaire que tu as menée de main de maître. Malgré cette décision, tu as maintenu le contact avec la CASAT ; nous pouvons ainsi continuer à suivre leur politique professionnelle et nous positionner.

Tu t'es également engagée en faveur d'une reconnaissance de la musicothérapie auprès des assurances maladies et auprès du RME.

Et ce ne sont que quelques exemples de ton investissement.

Entre 2004 et 2007, tu as organisé seule plusieurs journées de formation dans le cadre de l'ASMT, ceci avant que cette tâche soit reprise par Beatrice Neidhart et Martin Schlanstein. Tu étais de la partie lors de la remise en route des réunions scolaires qui avaient longtemps somnolé. C'est à ton côté francophile que nous devons la participation répétée de Serge Ventura à ces réunions. Voilà ce qui illustre bien l'intérêt que tu portais à l'inclusion de nos membres francophones à nos activités, et nous désirons poursuivre ce chemin.

Tu veillais à la bonne représentation officielle de l'ASMT, mais tu étais aussi sensible à la bonne ambiance au sein de notre comité. Notre collaboration se passait toujours sans complication, selon les ressources et possibilités de chacun. Tu as constamment gardé une vue d'ensemble et tu as coordonné ainsi les différentes tâches de tes matelots, ce qui garantissait la bonne humeur et la bonne entente.

Personnellement, je vais regretter nos séances nocturnes skype où nous cherchions ensemble des solutions aux problèmes donnés. J'y appréciais tout particulièrement ta faculté d'analyse et ton humour toujours présents.

Si nous sommes aujourd'hui tous réunis sur le pont, nous allons devoir utiliser nos mouchoirs pour te laisser à quai. Mais nous nous sentons soutenus par tes services rendus et avons le courage de reprendre le large en maintenant le cap choisi.

Ursula Wehrli

Trad.: DH

Rapport EMTC 2011/12

La dernière année au EMTC était très calme. Nous sommes dans une phase de consolidation. La nouvelle présidente, Hanne-Mete Ochsner a travaillé avec beaucoup de prudence. Dans mon domaine en tant que membre du CA, il n'y avait pas beaucoup de travail. Concernant l'évolution de la EMTR (registre des thérapeutes) nous n'avons pas encore de nouvelles. Il ne semble pas y avoir un grand afflux. Des modifications importantes ne sont pas en vue.

Groupes de travail actuels

1. Commission pour la formation: Adrienne Lehner et Vilmante Aleksiene, Heidi Fausch. Notre travail consiste en l'élaboration des conditions de la reconnaissance de la formation continue des membres EMTR. Nous allons enregistrer le développement personnel continue CPE (formation continue) dans les différentes organisations professionnelles. Ici en Suisse, c'est actuellement le RME (registre de médecine empirique) et les caisses-maladie qui l'imposent. Nous devrions modifier cela.
2. Commission de contrôle des données : Ruth Walnius, Interlocuteur
3. Réseau de recherche : Hanne-Mete Ochsner, Interlocuteur

Tâches personnelles

Ma tâche personnelle est de documenter des procédures au sein de la EMTC, la numérisation et le classement des dossiers. Jusqu'à présent les documents sont stockés dans mon bureau et ne sont pas accessibles à tous. En ce qui concerne la musicothérapie et le bien-être et/ou la prophylaxie, je n'ai pas beaucoup progressé. Les points de vue sont controversés, parfois par la même personne. Concernant les réponses de l'ASMT, je n'en ai reçu qu'une seule!

2013 EMTC congrès en Norvège

Le congrès est en planification. A ce congrès, le mandat du comité directeur se termine. Je ne me représenterai pas pour un mandat de trois ans et je pense qu'il est également temps de démissionner de l'administration en tant que délégué. Ce mandat est également d'une durée de trois ans.

Succession: Un délégué me remplacera pour la Suisse, non pas pour mon travail dans le comité de direction. Afin que les personnes intéressées puissent envisager la relève, je dresse ici une liste des conditions: ce doit être une musicothérapeute ayant terminé ses études et ayant pratiqué pendant quatre ans en cabinet, qui maîtrise l'anglais oral, écrit et la lecture, qui n'a pas peur de l'avion et se rend volontiers aux congrès et enfin qui s'engage à atteindre les objectifs suivants :

- atteindre la reconnaissance de la profession de musicothérapeute au niveau national et européen
- encourager l'exercice de la profession et le niveau de qualité de la musicothérapie
- révéler à la commission européenne et ses autorités le profil de musicothérapeute
- entreprendre tout ce qui sert à la réalisation de ces objectifs susmentionnés. (Source : statuts EMTC 2003)

Tâches pour l'association professionnelle (entrée)

Les devoirs suivants sont à effectuer par l'ASMT :

- Fournir des informations sur le développement de la musicothérapie à l'association professionnelle suisse du reste de l'Europe.
- Transmettre le travail de l'EMTC à la consultation et s'occuper de l'évolution.
- Faire un rapport sur le travail de l'EMTC et de mon activité à l'assemblée générale de l'ASMT
- Faire régulièrement des rapports par écrit dans le Bulletin de l'ASMT.
- Participer à l'adaptation aux standards internationaux (par ex. Code éthique)
- Informer des nouveaux standards les formations afin que celles-ci puissent être adaptées.
- Préserver les liens avec les autres groupes de thérapie
- Me tenir informée des publications suisses sur la musicothérapie pour les faire connaître dans le cadre de l'EMTC
- Avoir une idée du développement de la musicothérapie en référence aux caisses d'assurance et d'autres institutions tel le RME (registre de médecine empirique)
- Cultiver les contacts internationaux

Tâches pour les EMTC (résultat)

- Faire un rapport sur le développement de la musicothérapie en Suisse à l'assemblée générale de l'EMTC.
- Rassembler des informations concernant les formations
- Rassembler les réponses des questionnaires soumis aux groupes de travail
- Collaboration à un groupe de travail
- Collaboration aux congrès et à leur préparation
- Organiser une assemblée générale en Suisse éventuellement dans le cadre d'un congrès international (p.ex. Bâle 2003)

Mon plus grand investissement était le travail dans le comité de direction. Qu'on ne s'attende pas à ce qu'un nouveau membre du comité de direction soit tout de suite élu. En théorie cela pourrait toutefois arriver. Les missions de travail du comité de direction seraient dans ce cas réparties différemment.

Je fais ce travail depuis maintenant 14 ans, en 2013, cela fera 15 ans. Comme j'ai fait ce travail très volontiers, je serais heureuse de transmettre à l'administration une personne intéressée, motivée et persévérante. De tels comités ont besoin de constance. La durée est d'un minimum de trois ans. Il est cependant apprécié qu'un investissement de 10 ans puisse se faire.

Février 2012

Heidi Fausch Pfister, déléguée de l'EMTC Suisse

Rapport de la Commission éthique de l'ASMT 2011

Les trois membres de la CE se sont réunis 4 fois pendant l'année (Vera Chaland, notre experte des questions juridiques pendant de longues années, s'est retirée de la CE lors de l'AG 2011). Muriel de Montmollin a de nouveau mis son atelier MT à notre disposition pour nos séances. La personne du comité faisant lien avec la CE est invitée à chacune de nos séances. Elle a participé à une séance et a donné un écho positif à notre travail.

Au cours de l'année, la CE a été sollicitée deux fois : une fois en réaction à un article paru dans le bulletin concernant le secret professionnel, l'autre fois en rapport à une situation conflictuelle au sein du cadre thérapeute/patient.

La CE a fait paraître dans le bulletin un court article faisant suite au secret professionnel (en réponse à la question mentionnée plus haut) et un rappel à contracter une assurance responsabilité civile professionnelle.

La CE a consacré beaucoup de temps au thème de la formation continue, de son obligation et de son contrôle. Notre réflexion et nos propositions ont fait l'objet d'un rapport qui a été transmis au comité.

Nous avons cherché à recruter de nouveaux membres pour la CE. Sur 5 candidatures, nous avons rencontré 3 personnes, et nous proposons un et une candidate à l'élection de l'AG de cette année. Ainsi les conditions sont-elles remplies d'avoir un membre externe et un membre de l'ASMT en remplacement de Christine Goël, membre démissionnaire de l'association.

Christine Goël se retire de la CE après de nombreuses années de participation. Après l'élection de deux nouveaux membres, la CE fonctionnera avec 4 membres. La charge de présidente sera redistribuée au sein de la commission pour les 3 prochaines années.

Muhen, janvier 2012

Sabine Albin

Pour information, nous insérons ce texte non traduit dans la version francophone

Rückblick auf die Tagung des Arbeitskreises „Musiktherapie in der Psychiatrie“ am 13. April 2012 in Münchenbuchsee

(Retour de la journée de formation du cercle de travail „Musicothérapie en psychiatrie“ du 13 avril 2012 à Münchenbuchsee)

Da im Jahr 2011 das Interesse einer Durchführung des jährlichen Treffens nicht gegeben war - wohl vor allem deshalb, weil einige Musiktherapeuten und Musiktherapeutinnen absorbiert waren durch den MAS Upgrade - fiel damals eine Durchführung der Tagung „Musiktherapie in der Psychiatrie“ aus.

Am 13. April 2012 fand nun in der Privatklinik Wyss in Münchenbuchsee wieder eine Tagung statt, an der 13 MusiktherapeutInnen teilnahmen.

Regula Isenschmid (Herisau), Kathrin Aebersold und Ursula Schranz (beide tätig in der Klinik Wyss, Münchenbuchsee) übernahmen in verdankenswerter Weise die Verantwortung des Treffens mit dem Titel „Anklang“. Uns erwartete ein sehr gut durchorganisierter Tag.

Nach dem Ankommen bei Kaffee und Gipfeli begrüßte uns der leitende Psychologe der Klinik Andi Zemp. Er stellte uns kurz die Geschichte der Klinik und die verschiedenen Therapiebereiche vor. Die Privatklinik verfügt über ein vielfältiges Angebot an Therapien, bei dem die Musiktherapie seit Jahren einen festen und etablierten Platz inne hat.

Die alten, ehrwürdigen, aber neu renovierten und ausgebauten Gebäude schaffen eine angenehme, einladende Atmosphäre. Die Musiktherapie ist in einem separaten Pavillon untergebracht, was den Vorteil hat, dass störende Lärmemission kein Thema ist.

Zum Auftakt nahm uns Ursula Schranz mit auf einen Achtsamkeitsspaziergang durch den hauseigenen Tierpark (u.a. Alpakas und Kängurus!).

Danach stellte uns Geri Rauber (Schaffhausen) ihre Ergebnisse vor aus ihren qualitativen Patienteninterviews zum Thema: „Was erleben PatientInnen in Musiktherapiegruppen“ und stellte uns diese zur Diskussion. Als Gruppe versuchten wir die Gefühle der interviewten Patienten nachzuspüren und setzten diese in einer Improvisation um.

Am Nachmittag griff Regula Isenschmid das Thema „Indikation Musiktherapie“ auf. Sie erzählte von ihren Erfahrungen aus der Klinik in Herisau. Wie handhaben andere MusiktherapeutInnen die Indikationsstellung in der Praxis - im Kontext der jeweiligen Institution? Unter den Teilnehmenden fand ein reger, konstruktiver Erfahrungsaustausch zu Wunsch und Wirklichkeit statt.

Nach der Kaffeepause kam noch der letzte Programmpunkt: Kathrin Aebersold leitete die Diskussions- und Sammelrunde ein und erzählte von ihrer „Schatzsammlung“ von Spielideen für die Musiktherapiegruppen und Einzeltherapien.

Der Tag war sehr praxisnah gestaltet, was ihn dadurch sehr interessant machte und alle etwas profitieren konnten für die praktische Arbeit. Der Erfahrungsaustausch wurde rege benutzt und war eine Motivationsspritze für den Klinikalltag: eine Plattform zu haben, um Leiden und Freuden teilen zu können, hilft sehr, weil man dadurch wieder neu das Spannende an der Arbeit sehen kann und mit neuen Augen seinen individuellen Arbeitsstil reflektieren kann.

Einen herzlichen Dank geht an die drei Musiktherapeutinnen, die bereit waren, für dieses Jahr die Verantwortung und Vorbereitung der Tagung zu übernehmen!

Daniel Dettwiler

Nouvelles de politique professionnelle

Astrid Lorz nous a informés de la publication d'un article dans la Newsletter d'avril du RME (Registre des médecines empiriques). Une seule étude au résultat négatif est citée sous le titre „Médecine empirique: ce que dit la recherche. La thérapie par l'art pour soigner la schizophrénie, une efficacité incertaine“. Comme nous sommes toujours associés aux art-thérapeutes, il nous a paru important de réagir et de ne pas laisser passer cela. D'où notre échange de mails avec le Dr Silvia Keberle d'Eskamed.

J'espère que cet échange de lettres aura rappelé au RME que la MT est une thérapie scientifiquement fondée. J'aimerais ici remercier chaleureusement Astrid Lorz pour cette information et vous encourage tous, chers membres de l'ASMT, à nous communiquer de telles informations. Nous voyons sans doute plus de choses avec les 400 yeux de tous les membres qu'avec seulement les 8 yeux du comité!

Avec mes cordiales salutations

Ursula Wehrli Rothe

Trad. : ABL

le 09.05.2012 um 21:49 ursula wehrli a écrit:

Chère Madame,

Un membre de notre association nous a informés de votre article „La thérapie par l'art pour soigner la schizophrénie, une efficacité incertaine“ (Newsletter d'avril 2012).

En tant qu'association de musicothérapeutes, nous aimerions prendre position à son sujet.

Vous citez dans cet article une étude unique et hors contexte. A notre avis, un tel rapport au sujet d'une seule étude nuit à nos efforts de consolider la position professionnelle de l'art-thérapie en général et particulièrement de la musicothérapie. L'expérience nous montre que la citation d'études uniques, négatives et hors contexte agit malheureusement de façon défavorable sur la reconnaissance de notre profession. C'est pourquoi nous prions vivement le RME de publier, à l'avenir, de préférence des méta-analyses ou plusieurs études (revues) au sujet de l'efficacité des art-thérapies. Afin de contribuer à la demande qui précède, veuillez trouver ci-jointes des études actuelles sur l'efficacité de la musicothérapie chez des patients schizophrènes. Elles sont à votre disposition pour une utilisation dans une Newsletter.

Avec nos salutations cordiales,

Ursula Wehrli Rothe

Présidente SFMT/ASMT

Grünenstrasse 17H

7270 Davos Platz

081 413 05 86

ursula.wehrli@bluewin.ch

Chère Madame,

Merci pour votre réponse et les documents en annexe.

Nous nous efforçons de donner dans nos articles des aperçus des résultats de la recherche actuelle. Nous publions dans la plupart des cas des résultats positifs. Mais des études critiques, si elles sont publiées dans des revues sérieuses, doivent aussi trouver place dans nos colonnes, sinon la sélection serait biaisée.

Dans le résumé de cet étude, il s'agissait en outre d'art-thérapie (dans le sens de thérapie par la peinture). La musicothérapie n'y est pas mentionnée du tout. C'est une étude anglaise et il n'y a sans doute pas là-bas le concept d'Art-thérapie qui réunit toutes les thérapies par l'art. Votre remarque a cependant retenu notre attention et nous discuterons afin d'éviter de tels malentendus potentiels.

Avec mes salutations les meilleures.

Silvia Keberle

++++
Dr. med. Silva Keberle
Eskamed AG
Geschäftsleitung
Postfach 158
4011 Basel
Tel 061 226 94 40
Fax 061 226 94 50
skeberle@eskamed.ch
www.eskamed.ch
++++

Les nouvelles du secrétariat



Photo : F. Piraud

Née à Schaffhouse en suisse alémanique, **Dorothee Hauser** y effectue sa scolarité obligatoire qu'elle clôt par un baccalauréat scientifique. Elle commence sa formation musicale par l'étude du violon avant de s'orienter vers le chant.

Parallèlement à des études universitaires en documentation, elle suit les enseignements de chant auprès de Kari Lövaas à Schaffhouse, Arlette Chédel à Genève et Yva Barthélémy et Serge Wilfart en France.

Elle a une longue expérience en tant que choriste dans différents ensembles. Elle donne dans ces ensembles des cours de pose de voix - l'Ensemble Cantabile gagne en 1996 le prix de sa catégorie au Concours national de Tours (France).

Elle explore depuis plusieurs années différentes techniques vocales. Ces démarches lui font découvrir les bienfaits que le chant et les sons apportent à l'être dans sa globalité.

Son intérêt pour le son et la respiration justes l'a amenée à continuer sa recherche dans ce sens. Elle enseigne aujourd'hui ce domaine tout en poursuivant son activité musicale dans des concerts en tant que soliste ou en récital.

Offres d'emploi

www.stiftung-sonnenhalde.ch



Die Stiftung Sonnenhalde bietet Menschen mit schwerer Mehrfachbehinderung einen sinnerfüllten Lebensraum mit Wohn-, Arbeits-, Therapie- und Freizeitmöglichkeiten.

Für unser therapeutisches Angebot suchen wir eine/n

Musiktherapeutin / Musiktherapeut (40%)

per 01. September 2012 oder nach Vereinbarung

Das ist ihr Aufgabenbereich

Es erwartet Sie eine abwechslungsreiche Tätigkeit im Gruppen- und Einzelsetting. Mit Ihrer musiktherapeutischen Begleitung fördern und erhalten Sie die seelische und körperliche Gesundheit unserer Bewohnerinnen und Bewohner mit schwerer Mehrfachbehinderung.

Sie vertreten die musiktherapeutischen Anliegen innerhalb der Institution. Auch nach aussen pflegen Sie eine professionelle interdisziplinäre Zusammenarbeit und den Kontakt zu den Angehörigen der Bewohnerinnen und Bewohner. Sie wirken zudem mit bei der Erarbeitung und Umsetzung von Förderplanungen.

Das wünschen wir von Ihnen

Für diesen anspruchsvollen Aufgabenbereich bringen Sie eine abgeschlossene Ausbildung als Musiktherapeutin / Musiktherapeut mit oder sind in der Ausbildung dazu (SFMT anerkannt oder äquivalent).

Wünschenswert ist es, wenn Sie bereits Erfahrung in der Arbeit mit Menschen mit einer Behinderung mitbringen.

Sie sind eine teamfähige, engagierte und überzeugende Persönlichkeit, die auch flexibel ist und gerne selbständig arbeitet. Sie sind physisch und psychisch belastbar.

Durch Ihr Interesse an Ihrem Beruf ist Ihnen Ihre fachliche und persönliche Entwicklung wichtig. Auch **den** Umgang mit dem PC sind Sie gewohnt.

Das dürfen Sie erwarten

Die Stiftung Sonnenhalde ist eine übersichtliche Institution mit 49 Plätzen. Wir bieten Ihnen gute Anstellungsbedingungen mit grosszügigen Weiterbildungsangeboten und der Möglichkeit für Supervision.

Sie treffen bei uns einen Arbeitsplatz an, wo Sie eine grosse Eigenverantwortung übernehmen können und darin Gestaltungsmöglichkeiten haben.

Sie arbeiten in einem eigenen Musiktherapieraum, worin eine grosse Auswahl an Instrumenten vorhanden ist.

Sie haben die Möglichkeit Prozesse und Konzepte in einem ressourcen- und lösungsorientierten Arbeitsumfeld aktiv mitzugestalten.

Für weitere Auskünfte steht Ihnen Frau Monika Gemperli (Geschäftsführerin) gerne zur Verfügung.

T 071 969 47 47

So können Sie sich bewerben

Fühlen Sie sich angesprochen?

Dann freuen wir uns auf Ihre vollständige Bewerbung **bis 20. Juni 2012** entweder per E-Mail an Herrn Jürg Hauser (j.hauser@stiftung-sonnenhalde.ch) oder per Post an Stiftung Sonnenhalde, Murgtalstrasse 50, 9542 Münchwilen

Besuchen Sie auch unsere Homepage
www.stiftung-sonnenhalde.ch

Das PZM ist ein modernes Zentrum zur Behandlung von Patientinnen und Patienten mit psychischen Krankheiten und bietet zusätzlich Wohnheimplätze für Menschen mit einer psychischen oder geistigen Behinderung an.

Zur Unterstützung des Teams der Kreativtherapien suchen wir per 1. September 2012 oder nach Vereinbarung eine/einen

Musiktherapeutin/Musiktherapeut

Beschäftigungsgrad 50 %

Diese verantwortungsvolle Aufgabe beinhaltet musiktherapeutische Tätigkeiten im Einzel- und Gruppensetting. Sie begleiten und betreuen Menschen aus allen wesentlichen Diagnosegruppen psychischer Störungen der zugewiesenen Stationen der Fachklinik für Psychiatrie (FaP) und für Alterspsychiatrie (FAM).

Wir wenden uns an eine Fachperson mit einer anerkannten Ausbildung in Musiktherapie und Berufserfahrung im Praxisfeld der Psychiatrie. Sie sind offen, zuverlässig sowie spontan und haben Freude an konstruktiver Zusammenarbeit in einem multiprofessionellen Team. Wenn Sie zudem über ein ausgeprägtes Einfühlungsvermögen, hohe Selbstständigkeit, Belastbarkeit und Flexibilität verfügen, dann freuen wir uns, Sie kennen zu lernen.

Wir bieten Ihnen die Möglichkeit, Ihr Fachwissen und Ihre Erfahrungen wirkungsvoll einzubringen. Es erwartet Sie eine Anstellung nach kantonalen Richtlinien, vielseitige Weiterbildungsmöglichkeiten, ein angenehmes Arbeitsklima sowie eine attraktive Infrastruktur (z.B. Personalrestaurant und Kindertagesstätte).

Sind Sie interessiert und möchten Sie mehr erfahren? Matthias Andenmatten, dipl. Musiktherapeut (Tel. 031 720 82 92) oder Beat Bannwart, Leiter Fachbereich Psychologie und Kreativtherapien (Tel. 031 720 81 50) geben Ihnen gerne Auskunft. Weitere Informationen über das PZM finden Sie zudem unter www.pzm.gef.be.ch.

Wir freuen uns auf Ihre Bewerbung bis am 22. Juni 2012 an das PZM Psychiatriezentrum Münsingen, Bereich Personal, 3110 Münsingen oder hrm.pzm@gef.be.ch.

www.pzm.gef.be.ch hrm.pzm@gef.be.ch

Responsable de rédaction de la version francophone: Anne Bolli Lemièrre, 140, Rte de Suisse, Port-Choiseul, 1290 Versoix, e-mail: anne.bolli@bluewin.ch

Ed.: Association Professionnelle Suisse de Musicothérapie ASMT, secrétariat: Seldwylstr. 30, 8217 Wilchingen, e-mail: sfmt@bluewin.ch